



MAIRIE D'ODARS

16 Allée des Pyrénées
31450 ODARS
Téléphone 05.62.71.71.40

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2020-02

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le :

Mercredi 04 mars 2020 à 20h30

Je vous remercie de bien vouloir participer à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

A ODARS, le 26 février 2020

Le Maire, **Patrice Arséguel**

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu de séance du 29 janvier 2020

- Approbation du compte de gestion 2019
- Approbation du compte administratif 2019
- Affectation du résultat
- Création d'un avaloir pour le pluvial sur la RD 2
- Demande de subvention :
 - Pour les toilettes publiques
 - Pour le poulailler
 - Pour la porte de l'Eglise

DROIT DE PREEMPTION

INFORMATION



MAIRIE D'ODARS

16 ALLEE DES PYRENEES
31450 ODARS
TELEPHONE 05.62.71.71.40

Séance n°2020-02

Paraphe :

PROCÈS-VERBAL
de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ODARS
Séance du 04 mars 2020

L'an deux mil vingt et le quatre mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ODARS, dûment convoqué, s'est réuni en la salle de la Mairie sous la présidence de Patrice ARSEGUÉL, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 26 février 2020

PRESENTS :

ARSEGUÉL Patrice, COUJOU DELABIE Marie-Ange, DECROIX Jacques, JOURNOU Mathieu, LUVISUTTO Alain, SORIANO Timothée, BRETHOUS Jacques, GRANDRY Tanguy, HAMON Yann, BILLARD Cécile, BERTHELOT Béatrice, SPOONER KENYON Stephen, DE NADAI Claire

ABSENTS EXCUSES :

GARENQ Martine donne procuration à BILLARD Cécile

ABSENTS :

HERNANDEZ Audrey

Monsieur Le Maire ouvre la séance et propose, dans un premier temps, de désigner un secrétaire de séance :

Secrétaire de séance : BERTHELOT Béatrice

Monsieur le Maire demande au secrétaire de donner lecture du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2020. Il est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de voter le compte de gestion 2019. Il présente le budget primitif 2019, et fait une présentation chiffrée de l'année. Il fait remarquer la baisse des dépenses et la hausse des recettes depuis le début du mandat.

2020-02-01 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL 2019 :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du budget communal 2019 au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2019, les décisions modificatives et les différentes pièces se rattachant à l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après avoir entendu et approuvé que le compte de gestion 2019 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 202 871.76 euros et un excédent d'investissement de 348 916.50 euros, soit un résultat de l'exercice de 551 788 .26 euros et un résultat de clôture de 983 910.33 €

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Continuant la séance, Monsieur le Maire explique qu'après le vote d'approbation du compte de gestion, il est obligatoire de voter le compte administratif 2019.

2020-02-02 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2019 :

Monsieur le Maire confie la présidence de l'assemblée à Monsieur Jacques BRETHOUS et quitte la salle.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 qui laisse apparaître au 31 décembre 2019 :

En section de fonctionnement :

- un excédent de clôture de 202 871.76 €

En section d'investissement :

- un excédent de clôture de 348 916.50 €

- des Restes à Réaliser sur dépenses d'investissement de 418 057.79 €,

Monsieur Jacques BRETHOUS précise que son exécution n'appelle aucune observation et demande

au Conseil Municipal :

- de donner acte de la présentation du Compte Administratif 2019,
- de reconnaître la sincérité des Restes à Réaliser,
- d'arrêter les résultats tels que présentés.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2019, hors de la présence de Monsieur le Maire.

Continuant la séance, Monsieur le Maire explique qu'il faut maintenant affecter le résultat 2019.

2020-02-03 : AFFECTATION DU RESULTAT : UTILISATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

Après l'adoption par le conseil municipal du compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats sont conformes au compte de gestion, Monsieur le Maire indique que ce compte administratif laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 580 868.73 euros et qu'il convient de délibérer sur l'utilisation de cet excédent 2019. L'affectation globale est de 580 868.73 €.

Il propose d'affecter au budget pour 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant
 - au compte 1068 « Excédents de fonctionnement » la somme de 15 016.19 €
- Le surplus d'un montant de 565 852.54 € est affecté en recettes de fonctionnement et porté
 - sur la ligne budgétaire 002 « Excédent antérieur de fonctionnement reporté »

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de porter en réserve à l'article 1068 de la section d'investissement du budget 2020, la somme 15 016.19 € (partie de l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2019) correspondant à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 2020.
- de conserver le solde soit 565 852.54 € en excédent de fonctionnement.

Continuant la séance, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au dernier conseil, une information signalait qu'un avaloir allait être installé. Il est nécessaire de faire une demande de subvention au Conseil Départemental.

2020-02-04 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN AVALOIR

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est envisagé la réalisation d'un avaloir qui serait éligible au programme des amendes de police.

Ces travaux concernent la sécurisation et le renforcement de la gestion des eaux pluviales dans le carrefour entre la RD 2 et la RD 54 A. En effet, une grande quantité d'eaux pluviales descend de la RD 54 A et il est donc proposé de mettre en œuvre un caniveau grille afin d'augmenter la capacité d'avalement des avaloirs existants.

La Mairie a confié au Sicoval par voie de convention, la maîtrise d'ouvrage déléguée et maîtrise d'œuvre des travaux éligible au programme (*urbanisation, amendes de police...*) sur les routes départementales dans la limite de l'agglomération conformément aux termes de la convention.

Il est rappelé que les travaux sur emprise routière départementale doivent faire l'objet d'une convention avec le Conseil Départemental.

Le SICOVAL assurera l'avancement de tous frais afférents aux travaux dont le montant total est évalué à la date de signature de la convention :

Montant HT : 10 000 €

T.V.A : 2 000 €

Montant TTC : 12 000 €

Une aide est sollicitée auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre des amendes de police 2020.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise les travaux éligibles au programme de l'Urbanisation, au carrefour de la RD 2 et la RD 54 A, pour un montant de *10 000 € HT*,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée et toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- Demande une aide auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police 2020.

Continuant la séance, Monsieur le Maire informe les conseillers que des toilettes publiques vont être créées et qu'il faut faire une demande de subvention au Conseil Départemental.

2020-02-05 : VOTE DE L'OPERATION DES TOILETTES PUBLIQUES

Monsieur le Maire rappelle que la commune ne possède pas de toilettes publiques.

De nombreuses personnes, enfants, randonneurs et utilisateurs de l'espace intergénérationnel, doivent utiliser les toilettes de la mairie.

Afin d'apporter des commodités, le conseil municipal a décidé de construire des toilettes publiques.

Deux devis ont été demandés :

- Apis Construction pour le carrelage, la faïence et la porte ... pour un montant total HT de 1 003.50 € et pour un montant total TTC de 1 204.20 €
- PB Lauragais pour la pose du WC, la robinetterie, le matériel ... pour un montant total HT de 1 480 € et pour un montant TTC de 1 776 €

Le coût des travaux serait de 2 483.50 € H.T. soit 2 980.20 € TTC

Une demande de subvention va être faite auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal délibère, et approuve à l'unanimité cette opération et décide :

- D'inscrire la somme 2 980.20 € TTC au budget primitif 2020 en section investissement.
- De solliciter une subvention à son taux maximum auprès du Conseil Départemental.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'instruction de ce dossier

Continuant la séance, Monsieur le Maire, informe le conseil municipal qu'il faut délibérer la demande de de subvention concernant la construction d'un poulailler pour l'école.

2020-02-06 : VOTE DE L'OPERATION DE LA CONSTRUCTION DU POULLAILLER

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2020-01-07 en date du 29/01/2020 qui disait :

« lors de la réunion du 06/09/2019 en présence de la directrice et de l'élue en charge des affaires scolaires, il a été mentionné le projet de développement durable et le poulailler pédagogique de l'école. Lors du conseil d'école du 25/10/2019, l'équipe enseignante a réitéré son projet en signalant qu'il serait mené également par l'ALAE et l'ALSH. Le projet devrait débuter en février 2020.

L'espace vert accolé à la cour de récréation appartient à la municipalité et il correspondrait à la mise en place d'un projet pédagogique d'élevage de poules et d'un jardin potager d'école
L'école demande une aide pour l'achat et la pose du grillage et de 2 portillons. Chaque enclos devrait mesurer 50 m².

3 devis ont été demandés :

- 2 à l'entreprise Espes, le premier s'élève à 1 353.43 € HT soit 1 624.12 € TTC et le second 1 140.61 € HT soit 1 368.73 € TTC.
- 1 à l'entreprise Prolians qui s'élève à 1 192.76 € HT soit 1 431.31 € TTC

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (2 abstentions, 1 contre et 10 pour), :

- de participer à la mise en place de ces projets et de financer l'achat et la pose du grillage et des portillons.
- De choisir le devis de Espes pour 1 140.61 € HT soit 1 368.73 € TTC »

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il va faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le montant des achats soit 1 140.61 € HT soit 1 368.73 € TTC.

Le Conseil Municipal délibère, et approuve à l'unanimité :

- D'inscrire la somme 1 378.73 € TTC au budget primitif 2020 en section investissement.
- De solliciter une subvention à son taux maximum auprès du Conseil Départemental.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'instruction de ce dossier

Continuant la séance, Monsieur le Maire explique que la porte de l'Eglise doit être remplacée et il propose de voter pour une demande de subvention au Conseil Départemental.

2020-02-07 : VOTE DE L'OPERATION REMPLACEMENT DE LA PORTE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire rappelle que la porte bleue de l'Eglise est complètement hors service et qu'il est nécessaire de la remplacer. Les travaux de l'Eglise seront ainsi terminés.

Un devis a été demandé à JPC Menuiserie d'un montant HT de 2 480 € soit 2 976 € TTC

Une demande de subvention va être faite auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal délibère, et approuve à l'unanimité cette opération et décide :

- D'inscrire la somme 2 976 € TTC au budget primitif 2020 en section investissement.
- De solliciter une subvention à son taux maximum auprès du Conseil Départemental.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'instruction de ce dossier

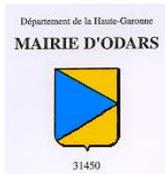
DROIT DE PREEMPTION

DATE de DECISION	OBJET	SECTION	N°PARCELLE	Adresse	SUPERFICIE
03/03/2020	LALAU/ COURCIER- WILLIART	A	276	310 chemin de Reynerie	3 137 m ²

INFORMATIONS

- Comptage des véhicules : sur la D2 et aussi sur la D 54. Une étude 20 jours a été réalisée par le Conseil Départemental sur ces 2 routes et dans les 2 sens. Les résultats sont à étudier de plus près
- Un arrêté temporaire a été pris car une enquête de circulation va avoir lieu le 17 mars 2020.
- Des artisans boulangers ont été reçus en mairie et ils ont proposé d'installer un distributeur de pains artisanaux sur la commune. Cette proposition a été validée par l'ensemble du conseil.
- Rappel sur la permanence des élections municipales du 15/03/2020
- Remerciements à toute l'équipe des élus pour leur aide et leur implication durant ce mandat 2014/2020

La séance est levée à 22h00



MAIRIE D'ODARS

16 ALLEE DES PYRENEES
31450 ODARS
TELEPHONE 05.62.71.71.40

Feuillet de clôture de la séance n°2020-02 en date du 04 mars 2020 à 20h30.

Délibérations prises au cours de la séance n°2020-02 :

- Délibération n°2020-02-01 : Approbation du compte de gestion 2019
- Délibération n°2020-02-02 : Approbation du compte administratif 2019
- Délibération n°2020-02-03 : Affectation du résultat
- Délibération n°2020-02-04 : Création d'un avaloir pour le pluvial au carrefour de la RD54 et de la RD2
- Délibération n°2020-02-05 : Demande de subvention pour la création des toilettes publiques
- Délibération n°2020-02-06 : Demande de subvention pour la création du poulailler
- Délibération n°2020-02-07 : Demande de subvention pour le remplacement de la porte de l'Eglise

Etaient présents :

Patrice ARSEGUEL	
Béatrice BERTHELOT	
Cécile BILLARD	
Jacques BRETHOUS	
Marie-Ange COUJOU DELABIE	
Claire DE NADAI	
Jacques DECROIX	
Martine GARENQ	
Tanguy GRANDRY	
Yann HAMON	
Audrey HERNANDEZ	ABSENTE
Mathieu JOURNOU	
Alain LUVISUTTO	
Timothée SORIANO	
Stephen SPOONER KENYON	

Le Maire,
Patrice ARSEGUEL